

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

Objet : RD - Approbation de la grille tarifaire de la piscine de Buisson Rond à compter du 1er décembre 2017
Abrogation de la délibération n° 051-16 C du 31 mars 2016

- date de convocation le 20 octobre 2017 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 68

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Philippe Trepier

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Daniel Grosjean

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin -

Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot -

Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton -

Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori -

Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Gérard Marcucci

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

François Blanc

Maryse Fabre

Adeline Vincent

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Bernard Januel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Julien Donzel à Daniel Grosjean - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin - Anne Manipoud - Dominique Pommat

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

délibération **n° 327-17 C**

objet **RS - Approbation de la grille tarifaire de la piscine de Buisson Rond à compter du 1er décembre 2017**

Abrogation de la délibération n° 051-16 C du 31 mars 2016

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que la tarification actuelle de la piscine de Buisson Rond propose différents tarifs dont certains sont réduits sur présentation d'un justificatif.

Afin de renforcer la synergie au sein de l'agglomération entre ses territoires urbains et ruraux et de renforcer l'attractivité de la station des Aillons/Margéraz, il est envisagé un partenariat avec la SEM des Bauges consistant à inclure dans le forfait ski à partir de 4 jours la possibilité pour les clients de la SEM de venir à la piscine de Buisson Rond. Il appartiendrait alors à la SEM des Bauges de régler ces entrées à la régie de recettes de la piscine.

Lors de la saison 2016-2017, le volume des ventes de forfaits séjours par la station était de 3 400 (entre 4 et 14 jours consécutifs).

La mise en place de ces produits combinés aurait le triple avantage :

- d'affirmer l'offre touristique montagnarde dans les Bauges et urbaine sur le territoire de Chambéry avec une liaison et une accessibilité renforcée,
- de faciliter l'accès aux équipements pour une clientèle touristique qui les fréquente peu,
- de permettre aux clients de la station de bénéficier d'une offre complémentaire au ski en période d'intempérie et de déficit d'enneigement.

Il est proposé d'élargir le tarif préférentiel d'entrée à la piscine de Buisson Rond appliqué aux groupes, familles nombreuses etc. en l'étendant à la SEM des Bauges sur présentation d'un forfait séjour à partir de 4 jours, soit 2,80 € par personne et par passage. Les entrées seront ainsi facturées mensuellement à la SEM, leurs clients se présentant à la piscine avec un forfait en cours de validité.

Il est également proposé les ajustements suivants :

- suppression du tarif d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'une cabine de modelage (852,50 €/an), dans la mesure où le prestataire a cessé son activité à la piscine il y a 2 ans et qu'il est difficile de faire perdurer cette activité dans des locaux relativement inadaptés à ce type de prestation,
- modification du tarif d'occupation du domaine public pour l'exploitation estivale d'un point de vente de boissons/snack/glaces à la piscine. L'ancien prestataire utilisait 2 points de vente pour une location unitaire de 180 €. Le prestataire actuel utilise uniquement le chalet extérieur à la piscine. Il convient donc de porter le tarif à 360 € pour sa location. Il s'agit uniquement d'une simplification tarifaire et non d'une augmentation,
- suppression du tarif saison pour les cours de natation pour adultes, dont la formule tarifaire est trop contraignante au regard du nombre variable de séances annuelles pouvant être dispensées.

Les autres tarifs de la piscine de Buisson Rond sont inchangés dans l'attente d'une prochaine revalorisation tarifaire applicable en septembre 2018.

La nouvelle grille tarifaire jointe sera applicable à compter du 1^{er} décembre 2017.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 051-16 C du Conseil communautaire du 31 mars 2016,

Vu l'avis de la commission «équipements collectifs d'agglomération» en date du 6 octobre 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : abroge la délibération n° 051-16 C du 31 mars 2016,

Article 2 : approuve la grille tarifaire d'entrée et de prestations à la piscine de Chambéry métropole - Cœur des Bauges (parc de Buisson Rond) jointe en annexe, applicable à compter du 1^{er} décembre 2017.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 327-17 C

Objet de l'acte : RD - Approbation de la grille tarifaire de la piscine de Buisson Rond
à compter du 1er décembre 2017

Abrogation de la délibération n° 051-16 C du 31 mars 2016

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe : Grille tarifaire piscine;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20220H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20220H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017